

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNE ET SCIE, LE JEUDI 17 AVRIL 2014

Date de convocation	07/04/2014
Membres en exercice :	40
Membres présents :	39
Membres votants :	40

Le *Conseil Communautaire* de la Communauté de Communes Varenne et Scie, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Honoré, le **jeudi 17 avril 2014 à 18 heures**, sous la Présidence de Gérard JOUAN, Président et Maire de la Chaussée.

Commune	Délégués		Délégués		Commune	Délégués	
Anneville sur Scie	RIBET Jacky	P	CHERON Sébastien	P	Le Catelier	ROLLAND Hervé	P
Belmesnil	LE VERDIER Guy	P	OGDEN Hugues	P	Les Cent Acres	VOLLET Jacques	P
	GUESDON Pascal	P			La Chapelle du Bourgay	GIFFARD Christian	P
Bertreville Saint Ouen	CALAIS Thérèse	P	PERCHEPIED Jean-Louis	P	Criquetot sur Longueville	LEFORESTIER Nicolas	P
Bois Robert	COTTEREAU Chantal	P	VASSEUR Christian	P	Crosville sur Scie	DEPREAUX Alain	P
La Chaussée	JOUAN Gérard	P	BOINET Daniel	P	Dénestanville	PRIEUR André	P
	BOUCOURT Daniel	P			Lintot les Bois	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
Longueville sur Scie	BUREAUX Olivier	P	HATCHUEL Albert	E(pvr)	Manéhouville	DURAME Sébastien	P
	BOURDON Marie-Hélène	P	GOUGEON Fabien	P	Muchedent	CRESENT Christine	P
	PETIT Thierry	P			Notre Dame du Parc	VIDAL Bastien	P
Sainte Foy	CHANDELIER David	P	DUVAL Nicolas	P	Saint Crespin	LANGLOIS Jean-Pierre	P
	TANNAI Richard	P			Saint Germain d'Etalles	CHARDONNET Michel	P
Torcy le Grand	SERVAIS PICORD Laurent	P	BOULAIN Dominique	P	Saint Honoré	POTEL Paul	P
	GRANDSIR Séverine	P	DROUAUX Christian	P			
Torcy le Petit	PAUMIER Jean-Pierre	P	BERANGER Eric	P			
	LEFEBVRE Jean-Marc	P					

Ordre du jour :

- Installation du Conseil Communautaire
- Election du Bureau
- Indemnité du Président
- Indemnité des vice-présidents
- Election des délégués au Syndicat Mixte du Pays Dieppois Terroir de Caux
- Election des délégués au Syndicat Mixte du Terroir de Caux
- Election des délégués à Seine-Maritime Numérique
- Election des délégués au SMITVAD
- Election des délégués au SIVOS du Pont Rouge
- Election des délégués au SYDEMPAD
- Election des délégués au SIDESA
- Election des délégués à l'association Terroir de Caux Initiative
- Délégations au Président

Monsieur le Président accueille l'assemblée, procède à l'appel de chaque délégué communautaire et déclare le conseil communautaire installé.

2014-033- PV d'élection

Election du Président

Sous la Présidence du doyen d'âge, M. Jean-Pierre PAUMIER, il est procédé à l'élection du Président.

Sont candidats : MM JOUAN Gérard et DURAME Sébastien

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 40	Bulletins blancs ou nuls	: 1	
Suffrages exprimés	: 39	Majorité absolue	: 20

M. JOUAN Gérard a obtenu 28

M DURAME Sébastien a obtenu 11

M. JOUAN Gérard ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président.

M. JOUAN reprend la Présidence de l'assemblée.

- Election des Vice-présidents

Il est procédé à l'élection d'un *premier Vice-Président*.

Est candidate : Mme COTTEREAU

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 40	Bulletins blancs ou nuls	: 3	
Suffrages exprimés	: 37	Majorité absolue	: 19

Mme COTTREAU Chantal

a obtenu 37

Mme COTTREAU Chantal ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 1^{ère} Vice-Présidente.

Il est procédé à l'élection du **second Vice-Président**.

Sont candidats : M DEPREAUX Alain et CHANDELIER David

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 40	Bulletins blancs ou nuls	: 0
Suffrages exprimés : 36	Majorité absolue	: 19

M. DEPREAUX Alain a obtenu 21

M CHANDELIER David a obtenu 19

M. DEPREAUX Alain ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2nd Vice-Président.

Il est procédé à l'élection du **troisième Vice-Président**.

Est candidat : M. LEFORESTIER Nicolas

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 40	Bulletins blancs ou nuls	: 15
Suffrages exprimés : 25	Majorité absolue	: 13

M. LEFORESTIER Nicolas a obtenu 25

M. LEFORESTIER Nicolas ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} Vice-Président.

Il est procédé à l'élection du **quatrième Vice-Président**.

Sont candidats : MM SERVAIS PICORD Laurent et CHANDELIER David

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 40	Bulletins blancs ou nuls	: 0
Suffrages exprimés : 40	Majorité absolue	: 21

M. SERVAIS PICORD Laurent a obtenu 22

M CHANDELIER David a obtenu 18

M. SERVAIS PICORD Laurent ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4^{ème} Vice-Président.

Il est procédé à l'élection du **cinquième Vice-Président**.

Sont candidats : MM LE VERDIER Guy et DURAME Sébastien

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 40	Bulletins blancs ou nuls	: 2
Suffrages exprimés : 38	Majorité absolue	: 20

M. LE VERDIER Guy a obtenu 23

M DURAME Sébastien a obtenu 15

M. LE VERDIER Guy ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5^{ème} Vice-Président.

- Election du Secrétaire

Il est procédé à l'élection du Secrétaire.

Est candidat : Mme CALAIS Thérèse

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 40	Bulletins blancs ou nuls	: 0
Suffrages exprimés : 40	Majorité absolue	: 21

Mme CALAIS Thérèse a obtenu 40

Mme CALAIS Thérèse ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Secrétaire.

- Election des Membres du Bureau

Il est procédé à l'élection des membres du Bureau.

Sont candidats : MM POTEL Paul, BUREAUX Olivier, CHARDONNET Michel

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 40	Bulletins blancs ou nuls	: 0	
Suffrages exprimés	: 40	Majorité absolue	: 21

M. POTEL Paul	a obtenu 40
M. BUREAUX Olivier	a obtenu 40
M. CAHRDONNET Michel	a obtenu 40

Ayant obtenus la majorité absolue, sont proclamés Membre du Bureau :
MM POTEL Paul, BUREAUX Olivier et CHARDONNET Michel

Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 avril 2014

2014-034 - Indemnité du Président

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-FIXE l'indemnité mensuelle de Président au maximum de 100% du barème, à savoir 41.25% de l'IBT, à compter de ce jour (1568.11 € brut/mois – valeur avril 2014)

Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 avril 2014

2014-035 - Indemnité des Vice-Présidents

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-FIXE l'indemnité mensuelle des Vice-Présidents à 100% du barème, à savoir 40% de l'indemnité de Président, à compter de ce jour (627.24 € brut/mois – valeur avril 2014)

Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 avril 2014

2014-036 - Election des délégués au Syndicat Mixte du Pays Dieppois Terroir de Caux

Le Syndicat Mixte du Pays Dieppois Terroir de Caux assure l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), puis il suit et anime le contrat de Pays.

Le comité syndical est composé de 52 sièges.

Les sièges sont répartis à 75% en fonction de la population, et 25% en fonction du nombre de communes.

Nous y sommes représentés par 5 titulaires.

Le Conseil Communautaire, après vote et à l'unanimité :

-NOMME délégués au Syndicat Mixte du Pays Dieppois Terroir de Caux :

Gérard JOUAN, Chantal COTTEREAU, Alain DEPREAUX, Nicolas LEFORESTIER, Thérèse CALAIS

Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 avril 2014

2014-037 - Election des délégués au Syndicat Mixte du Terroir de Caux

Le Syndicat Mixte du Terroir de Caux est composé de 27 délégués, répartis par tiers égaux pour chacune des 3 communautés de communes adhérentes.

Ses compétences sont :

- la coordination d'actions, le développement et la promotion du Pays d'Accueil Touristique du Terroir de Caux

-l'entretien des chemins de randonnées

- les animations du Pays d'Accueil Touristique définies en Comité syndical :soirées contes

Nous devons élire 9 titulaires et 9 suppléants

Le Conseil Communautaire, après vote et à l'unanimité :

-NOMME délégués au Syndicat Mixte Terroir de Caux :

Titulaires : Gérard JOUAN, Chantal COTTEREAU, Nicolas LEFORESTIER, Guy LE VERDIER, Thérèse CALAIS, Olivier BUREAUX, Christine CRESSANT, Hervé ROLLAND, Bastien VIDAL

Suppléants : Alain DEPREAUX, Laurent SERVAIS PICORD, Michel CHARDONNET, Marie-Christine LEVAVASSEUR, Fabien GOUGEON, Jean-Louis PERCHEPIED

Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 avril 2014

2014-038 - Election des délégués à Seine-Maritime Numérique (syndicat d'aménagement du numérique)

Le Syndicat Seine-Maritime Numérique a été créé en début 2014.

Notre communauté de communes a été une des premières à participer à sa constitution.

L'objet principal est l'aménagement numérique sur le territoire départemental.

Nous devons élire 1 titulaire et 1 suppléant

Le Conseil Communautaire, après vote et à l'unanimité :

-NOMME délégués au Syndicat Seine-Maritime Numérique :

Titulaire : Alain DEPREAUX Suppléant : Bastien VIDAL

Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 avril 2014

2014-039 - Election des délégués au SMITVAD (*Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des déchets du Pays de Caux*)

Le SMITVAD assure le traitement des déchets collectés en porte à porte à l'usine de Brametot. Il peut également traiter les encombrants et les déchets verts.

Nous devons élire 5 titulaires et 5 suppléants

Le Conseil Communautaire, après vote et à l'unanimité :

-NOMME délégués au SMITVAD :

Titulaires : Gérard JOUAN, Guy LE VERDIER, Paul POTEL, Daniel BOINET, Christian GIFFARD

Suppléants : Jacques VOLLET, Fabien GOUGEON, Jean-Louis PERCHEPIED, Eric BERANGER, Jean-Marc LEFEBVRE

Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 avril 2014

2014-040 - Election des délégués au SIVOS du Pont Rouge (*pour la compétence transport scolaire*)

Notre communauté de communes adhère en représentation substitution de la commune de Notre Dame du Parc, au SIVOS du Pont Rouge pour la compétence transport scolaire.

Il convient d'élire 2 titulaires et 2 suppléants.

Jusqu'alors, le Comité Syndical avait confié cette mission aux délégués que la commune de Notre Dame du Parc a elle-même désigné pour siéger à ce syndicat.

Le Conseil Communautaire, après vote et à l'unanimité :

-NOMME délégués au SIVOS du Pont Rouge :

Titulaires : Clotilde RIOLLAND, Mélanie JANSSEN

Suppléants : Bastien VIDAL, Laurent HERELLE

Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 avril 2014

2014-041 - Election des délégués au SYDEMPAD (*Syndicat pour le Développement de l'Enseignement Musical en Pays Dieppois*)

Le SYDEMPAD gère notamment l'école de musique de Dieppe cours de musique, musique à l'école, ...)

Nous devons élire 2 Titulaires et 2 suppléants

Le Conseil Communautaire, après vote et à l'unanimité :

-NOMME délégués au SYDEMPAD :

Titulaires : Chantal COTTEREAU, Marie-Hélène BOURDON

Suppléants : Thérèse CALAIS, Gérard JOUAN

Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 avril 2014

2014-042 - Election des délégués au SIDESA (*Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine-Aval*)

Le SIDESA regroupe des entités compétentes en eau et/ou assainissement.

Nous y adhérons pour la compétence assainissement non collectif.

Le SIDESA nous apporte son soutien juridique et technique.

Nous devons élire 1 Titulaire et 1 suppléant

Le Conseil Communautaire, après vote et à l'unanimité :

-NOMME délégués au SIDESA :

Titulaire : Hugues OGDEN

Suppléant : Gérard JOUAN

Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 avril 2014

2014-043 - Election des délégués à l'association Terroir de Caux Initiative

Cette association composée des 3 communautés de communes du Terroir de Caux a pour objet d'apporter un concours moral technique et financier sous la forme de parrainage, de prêt d'honneur et d'assistance en gestion aux entreprises nouvellement créées

Chaque collectivité est représentée par 3 titulaires.

-NOMME délégués à l'Association Terroir de Caux Initiative :
Gérard JOUAN, Nicolas LEFORESTIER, Fabien GOUGEON

Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 avril 2014

2014-044 - Délégations au Président

Conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-2 du CGCT, Le Conseil Communautaire, après vote et à l'unanimité CHARGE le Président, par délégation :

- 1° De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 4° De passer les contrats d'assurance ;
- 5° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 9° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 10° D'exercer, au nom de la communauté de communes, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme;
- 11° D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire ;
- 12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10000 € ;
- 13° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200000 € ;
- 14° D'autoriser au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Dépôt légal en Sous-préfecture le mercredi 23 avril 2014

- Informations diverses

*Chaque conseil municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué à la Commission des Charges Transférées ainsi qu'un délégué pour le plan de sauvegarde communautaire.

Réunion de vice-présidents : jeudi 24 avril à 10h30
Réunion de Bureau : lundi 28 avril à 10h
Prochain Conseil Communautaire : lundi 05 mai à 18h
Conseil syndical du Terroir de Caux : Jeudi 15 mai

La séance est levée à 20h15.

AFFICHAGE A PARTIR DU MERCREDI 23 AVRIL 2014.